
Programme d'éducation syndicale

Travail Canada a rendu publics deux rapports évaluant son programme d'éducation syndicale (PES). Tous deux appuient fortement le programme et incitent le Ministère à le poursuivre.

Le PES a été établi en 1977 pour permettre aux dirigeants syndicaux actuels et futurs ainsi qu'aux membres des organisations de travailleurs d'approfondir leurs connaissances du mouvement syndical et de ses rapports avec la structure économique, politique et sociale du Canada.

L'un de ces rapports, *Le Programme d'aide financière à l'éducation ouvrière au Québec: première évaluation*, se concentre sur le programme appliqué au Québec. Son auteur, M. Julio Fernandez, est membre du bureau de recherche de la faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal.

Le deuxième rapport, rédigé par le Department of Adult Education de l'Ontario Institute for Studies in Education, est intitulé *Labour Education Program (LEP) Preliminary Evaluation: The First Two Years (1977-1978; 1978-1979)*. Il évalue le programme appliqué dans toutes les provinces sauf le Québec.

Cardiostimulateur multiprogrammable fabriqué au Canada

Mme Thérèse Duquet, 65 ans, est la première Canadienne dont le rythme cardiaque est régularisé par un cardiostimulateur (*pacemaker*) multiprogrammable, fabriqué au Canada.

L'intervention a été pratiquée à l'Institut de cardiologie de l'hôpital Laval de Québec. L'équipe était composée des docteurs Jean-Paul Després, Denis Désaulniers, Georges Délisle et Micheline Héroux. Cette intervention visait à remplacer un cardiostimulateur d'une génération précédente qui avait été installé en novembre 1973.

Fabriqué à Mississauga (Ontario) par la filiale de la compagnie américaine Medtronic, le nouveau stimulateur offre de nombreux avantages. Il permet au médecin de modifier la fréquence cardiaque de son malade; cette opération s'effectue de l'extérieur au moyen d'un programmeur électronique. Il n'y a donc pas d'intervention chirurgicale proprement dite.

Avec les stimulateurs programmables

conventionnels, le médecin doit insérer une aiguille dans la chair du malade jusqu'à l'appareil pour procéder aux ajustements.

Selon le docteur Després, le nouvel appareil peut modifier différents paramètres au fil des ans, sans avoir à le remplacer ou à procéder à une nouvelle intervention chirurgicale. Cette flexibilité revêt un caractère d'autant plus important que les stimulateurs de la nouvelle génération sont munis de piles au lithium-iodure qui leur assurent une longévité variant de 10 à 14 ans.

Selon les médecins de l'Institut de cardiologie, environ 10 p. cent des utilisateurs de cardiostimulateurs sont susceptibles de bénéficier des avantages offerts par ce nouveau type d'appareil. On estime à 6 000 le nombre des Québécois porteurs d'un cardiostimulateur. (*Le Devoir*, 19 décembre 1980)

Nouveau chef de l'Union nationale



M. Roch LaSalle

Un député fédéral conservateur est devenu, le 9 janvier, le huitième chef de l'Union nationale, formation politique provinciale québécoise fondée en 1935 par Maurice Duplessis qui fut premier ministre du Québec de 1936 à 1939 et de 1944 à 1959.

M. Roch LaSalle, 51 ans, a été proclamé chef, aucune autre candidature n'ayant été jugée recevable à la fin de la période de mise en nomination. Il faudra cependant que les militants du parti

approuvent ce choix par un vote de confiance, lors d'un congrès qui aura lieu le mois prochain.

M. LaSalle a été ministre des Approvisionnements et Services dans le gouvernement conservateur de M. Joe Clark. Il a été élu pour la première fois à la Chambre des communes en 1968, et réélu en 1972, 1974, 1979 et 1980.

M. LaSalle est né à Saint-Paul-de-Joliette (Québec). Il fut élu conseiller municipal de la ville de Crabtree en 1955, et maire, en 1957. Il devint ainsi, à l'âge de 29 ans, le plus jeune maire du Canada.

Rappelons que M. LaSalle était le seul député conservateur du Québec à la Chambre des communes.

Bénéfices des sociétés industrielles

Statistique Canada a publié récemment des données sur les bénéfices des sociétés industrielles canadiennes.

Il en ressort que, désaisonnalisés et après déduction des impôts, les bénéfices nets des sociétés industrielles s'élevaient à \$5 045 millions au troisième trimestre de 1980, soit une hausse de \$113 millions ou de 2,29 p. cent par rapport au trimestre précédent. Non désaisonnalisés, les bénéfices ont totalisé \$4 841 millions au cours de la période observée, soit une augmentation de \$234 millions ou de 5,08 p. cent si on les compare avec ceux du troisième trimestre de 1979. Ces chiffres incluent d'importants profits (ou de fortes pertes) de \$105 millions au troisième trimestre de 1980, de \$116 millions au deuxième trimestre de 1980 et une perte de \$248 millions au troisième trimestre de 1979.

Désaisonnalisés, les bénéfices avant déduction des impôts se sont chiffrés à \$8 020 millions au troisième trimestre de 1980, soit une augmentation de \$129 millions ou de 1,63 p. cent par rapport au deuxième trimestre. Non désaisonnalisés, les bénéfices avant la déduction des impôts se sont élevés à \$7 759 millions, soit une hausse de \$53 millions ou de 0,69 p. cent par rapport à la même période de 1979.

Les ventes désaisonnalisées du troisième trimestre de 1980 ont baissé de \$3,6 milliards ou de 3,36 p. cent pour totaliser \$110,7 milliards par rapport au trimestre précédent. Non désaisonnalisées, les ventes se sont chiffrées à \$110 milliards, soit une augmentation de \$9 milliards ou de 8,75 p. cent par rapport à la même période l'année d'avant.